

Covid-19: accord pour accélérer l'octroi d'une aide de 8 mds€ aux agriculteurs

10/11/2020



Actus Agricoles

Le Parlement et le Conseil européens ont conclu un accord provisoire le 10 novembre 2020 sur le paquet de relance européen pour les agriculteurs, les producteurs alimentaires et les zones rurales.

L'accord politique doit encore être adopté formellement par le Parlement et le Conseil et est en cours de négociation dans le cadre du CFP (budget pluriannuel de l'UE) et du paquet sur les ressources propres.

30 % de l'aide dès 2021

Les négociateurs ont convenu d'avancer à 2021 et 2022 tous les fonds mis à disposition des communautés rurales via l'instrument de relance de l'UE. La Commission européenne avait proposé de débloquer les fonds entre 2022 et 2024. Environ 30 % de l'aide de 8,07 milliards d'euros seront disponibles en 2021, et les 70 % restants en 2022, affirme le texte conclu.

Les députés ont réussi à obtenir au moins 37 % des fonds de relance pour les agriculteurs biologiques, pour les mesures liées à l'environnement et au climat et pour le bien-être des animaux. Au moins 55 % des fonds soutiendront les start-ups des jeunes agriculteurs et les investissements dans les exploitations agricoles qui contribuent à une relance résiliente, durable et numérique. La part du fonds de relance qui sera utilisée par les États membres pour les pratiques bénéfiques pour l'environnement ne devrait pas être inférieure au pourcentage de l'enveloppe pour le développement rural qu'ils consacrent actuellement à cette fin.

Un cofinancement européen plus élevé sans contribution des pays de l'UE

L'UE financera jusqu'à 100 % des mesures éligibles grâce aux fonds supplémentaires fournis par le programme "Next Generation EU". Les pays de l'UE n'auront pas à contribuer aux fonds supplémentaires depuis leur budget national.

Les négociateurs se sont mis d'accord pour que les investissements réalisés par les agriculteurs et les professionnels de la transformation alimentaire qui contribuent à une relance économique durable et numérique puissent être soutenus à hauteur de 75 % des coûts encourus. Par ailleurs, les députés sont parvenus à accroître le plafond de l'aide aux start-ups du Fonds de développement rural pour les jeunes agriculteurs de 70 000 à 100 000 €.

"Nous avons réussi à obtenir le financement de la relance de l'UE en un temps record afin d'accroître la résilience et la durabilité du secteur et de le numériser - et pas seulement de financer des solutions traditionnelles. Nous faisons ainsi preuve d'une solidarité européenne concrète avec un secteur qui, même pendant les jours les plus sombres de la pandémie de Covid-19, n'a jamais laissé tomber les citoyens de l'UE", a déclaré le rapporteur Paolo De Castro (S&D, IT), ici sur l'écran au centre la photo. "Nous devons désormais finaliser rapidement les négociations sur les règles de la Pac pour 2021 et 2022 afin que, d'ici la fin de l'année, les règles pertinentes pour aider les agriculteurs à être plus résilients à l'avenir soient approuvées", a renchéri le président de la commission de l'agriculture, Norbert Lins (PPE, DE).

Le texte sur l'instrument de relance "Next Generation EU" sera intégré dans le règlement transitoire de la Pac qui permet d'adapter la réglementation jusqu'à l'entrée en vigueur de la future Pac, en 2024 vraisemblablement. Les règles transitoires de la Pac conclues devront ensuite être approuvées par le Parlement et le Conseil avant de pouvoir entrer en vigueur le 1er janvier 2021.